

Municipalité



Chute-aux-Outardes

## AVIS PUBLIC

N° 2024-009

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 464-2024 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (r. 438-2019)

Suivant les dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, avis public vous est donné de ce qui suit :

- i. Le règlement n° 464-2024, règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (r. 438-2019), a été adopté suivant la résolution 2024-191, prise lors de la séance ordinaire tenue le 16<sup>e</sup> jour de décembre.
- ii. Son adoption a été précédé d'un avis de motion donné le 18<sup>e</sup> jour de novembre 2024.
- iii. Son adoption a été précédé de la présentation d'un projet de règlement le 18<sup>e</sup> jour de novembre 2024.
- iv. Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- v. Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture; soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 19<sup>e</sup> jour de décembre.

Le directeur général et  
Greffier-trésorier,

Rick Tanguay

